



MAIRIE D'YMONVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt septembre à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.

<i>DATE DE CONVOCATION</i>	Le 14 septembre 2021
<i>PRESENTS</i>	M. Laurent CASSONNET (Maire), M. Frédéric COUDIERE (1 ^{er} adjoint) M. Fabien EUGENE (2 ^{ème} adjoint), Mme Kathy SUBILLEAU, M. Pascal CANARD, Mme Ophélie DEROSIER, M. David KAMMER, M. Edouard BRETON, M. Laurent DELARUE, M. Bernard DECARRIERE
<i>ABSENTS EXCUSES</i>	M. Joël BRULE donne pouvoir à M. Laurent CASSONNET
<i>ABSENTS</i>	
<i>NOMBRE DE MEMBRES</i>	En exercice 11 Présents 10 Votants 11
<i>SECRETAIRE DE SEANCE</i>	Mme Ophélie DEROSIER
<i>SESSION</i>	Ordinaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2021
2. Adoption du Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2020 (RPQS)
3. Demande de 6 branchements AEP au 13 Rue du Haut Chemin
4. Fête des aînés 2021
5. Divers
6. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Mme Ophélie DEROSIER accepte le poste.

Monsieur Le Maire donne lecture du pouvoir qu'il a en sa possession :
Joël BRULE donne pouvoir à Laurent CASSONNET

10 membres du conseil municipal sont présents. Le conseil municipal peut valablement délibérer.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

2- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU 2020 (RPQS)

Délibération 2021-09-01

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

3- DEMANDE DE 6 BRANCHEMENTS AU RESEAU D'EAU POTABLE 13 RUE DU HAUT CHEMIN

Délibération 2021-09-02

Vu la demande du gérant de la SCI LAC concernant le raccordement au réseau d'eau potable des 6 logements indépendants situés au 13 Rue du Haut Chemin, pour la pose de 6 compteurs,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après débat, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas appliquer le tarif de branchement unitaire de 2 300 € voté par délibération n° 2020-12-04
- **DECIDE** de retenir le devis de CAGE Terrassement pour un montant de 7 060 € HT soit 8 472 € TTC, coût réel des travaux
- **DECIDE** de facturer à la SCI Lac le montant de 8 472 €, coût réel des travaux pour le raccordement des 6 compteurs au 13 Rue du Haut Chemin.

4- FETE DES AINES 2021

Le conseil municipal décide de fixer le repas des aînés le samedi 11 décembre 2021. L'organisation reste à définir à savoir choix du traiteur, invitations, décoration de la salle...

5- DIVERS

- Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 25 octobre 2021.
- Monsieur le Maire informe du versement sur l'exercice 2021 de la Dotation de soutien pour la protection de la Biodiversité de 4 362 €. Cette somme n'était pas inscrite au Budget Primitif 2021.
- Monsieur le Maire informe des travaux de mise aux normes de la salle multi-activités (Etablissement Recevant du Public 5^{ème} catégorie classe N). Une alarme incendie et un extincteur seront installés très prochainement.
- Monsieur le Maire consulte le conseil municipal d'une possible acquisition d'une partie du terrain cadastré section D n° 224 d'une superficie de 241,50 m². Ce terrain au droit de l'atelier communal Rue de Chauffours simplifierait le fonctionnement du service technique. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec le propriétaire et à engager une négociation.
- Monsieur le Maire rappelle le besoin de restaurer le site internet rapidement. Edouard BRETON maintient son engagement.
- Monsieur le Maire informe que Monsieur Alain DENIZET interviendra le vendredi 1^{er} octobre 2021 à la salle des fêtes. Cet auteur du Roman Vrai du Curé de Chatenay 1871 – 1914 présentera aux habitants l'affaire de ce jeune curé né à Ymonville, qui disparaît sans aucune explication. Une invitation sera distribuée dans chaque foyer de la commune.

TOUR DE TABLE

Bernard DECARRIERE informe sa participation à plusieurs réunions Communauté de Communes Cœur de Beauce dans le cadre de l'OPAH.

Laurent DELARUE signale que des travaux d'enfouissement de réseau électrique réalisés par Enedis sur le trottoir au niveau du 24 Rue de la Pierre Levée contrarient l'écoulement des eaux pluviales. Monsieur le Maire répond qu'il se charge de contacter Enedis.

Kathy SUBILLEAU demande des précisions sur l'avancement de l'opération captures de chats errants. Monsieur le Maire répond que la sté LUCKY DOGS était aujourd'hui sur le terrain. Nous envisageons d'augmenter le budget en fonction de la quantité d'animaux capturés. Ce point sera mis à l'ordre du jour au prochain conseil municipal.

Kathy SUBILLEAU demande des précisions sur l'avancement des travaux d'installation de la fibre sur la commune. Monsieur le Maire répond que nous sommes dans l'attente d'informations plus précises sur les dates de commercialisation.

Fabien EUGENE informe que des travaux de repérages archéologiques ont eu lieu dans la parcelle concernée par l'éventuelle mise en carrière (Société des Matériaux de Beauce).

6- CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45